**IVe dimanche de l'Avent**

Le cri que Frère Antonio de Montesinos lançait il y a 500 ans, le quatrième dimanche de l'Avent en 1511, aux colonisateurs d'"Hispaniola", en contemplant le traitement infligé aux indigènes, résonne encore aujourd'hui : "Vous êtes tous dans le péché mortel et vous y vivez et mourez, à cause de la cruauté et de la tyrannie que vous utilisez contre ces peuples innocents. Dites-moi, de quel droit et avec quelle justice maintenez-vous ces Indiens dans une servitude si cruelle et si horrible ? Avec quelle autorité avez-vous exercé une telle servitude ? des guerres détestables contre ces Indiens qui étaient dans leurs terres douces et paisibles, où tant d'entre eux, avec la mort et le chaos dont on n'avait jamais entendu parler, ne sont-ils pas des hommes ? tu ne ressens pas ça ? Comment peux-tu dormir si léthargiquement dans un sommeil aussi profond ?[[1]](#footnote-1)

Tant d'années plus tard, ces paroles continuent de résonner dans l'océan, inspirant la famille dominicaine à dénoncer les violations de la dignité. La réalité la plus sanglante qui m’a causé le plus de douleur, de colère et d’impuissance ces derniers mois est celle d’une immense injustice et d’une barbarie jamais vue auparavant. Je fais référence au « camion » ou au camion de la Direction générale de l'immigration qui s'arrête au milieu d'une rue et récupère de force les personnes les plus brunes qu'il rencontre, qu'elles aient ou non des pièces d'identité en main, des enfants et des personnes âgées. pour les emmener en Haïti, un pays dont ils ne connaissent même pas la langue parce qu'ils ont eu honte de l'apprendre ici. Il s'agit généralement d'ouvriers agricoles et du bâtiment qui ne portent pas de document sur eux de peur de le perdre ou de le voir endommagé par l'humidité, la poussière et la sueur. Eh bien, ce camion-cage, inhabitable et inhospitalier à l'intérieur, est rempli à l'extrême de gens qui travaillent depuis des années, ont élevé une famille et ne connaissent la terre dominicaine que parce qu'ils n'ont jamais mis les pieds sur la terre de leurs ancêtres. de l'autre côté de la frontière.

Ces personnes emprisonnées ont vécu avec la peur qu'un jour cette situation leur arrive et ce qui les blesse le plus est de voir leurs familles souffrir du déchirement d'un être cher qui leur donne de l'amour, leur donne de la nourriture et des médicaments chaque jour. et soutient les travaux de l'agriculture, de la construction, etc. Certains racontent qu'en cours de route, on leur dit que cela peut être "géré" et ils cherchent de l'argent là où ils n'en ont pas, avec des rendements élevés, pour pouvoir quitter les prisons inhumaines de l'immigration de la capitale avant de les laisser à leur destin au-delà de la frontière.

Il n’y a aucun moyen de contourner ce problème, ni aucun tissu tiède qui nous laissera indifférents à ces injustices qui deviennent chaque jour plus courantes dans tous les coins du pays. Ah ! le camion ne passe pas partout ! Dans les bateyes où vivent les braceros de la Central Romana ou du Groupe Vicini, ils ont l'ordre express de ne pas entrer. Sinon, quels esclaves hacheraient la canne à sucre de l’aube au crépuscule dans les conditions les plus inhumaines ? Le batey est le seul endroit où ils se sentent en sécurité et, parfois, très reconnaissants envers les entreprises et les propriétaires fonciers mentionnés ci-dessus qui les protègent. Mais lorsqu'ils ne peuvent plus continuer à couper parce que leurs mains calleuses et déformées n'ont plus la force qu'ils gaspillaient dans les champs de canne à sucre depuis qu'ils étaient enfants, ils sont contraints d'abandonner les ravins où ils ont passé la majeure partie de leur vie.

En priant la citation biblique « souviens-toi que tu as été esclave en Égypte » (Dt 5, 15), il est inacceptable qu'au XXIe siècle ces pratiques discriminatoires et violentes contre des groupes de migrants ou d'ascendance étrangère se perpétuent. L’absence d’une procédure administrative préalable pour évaluer individuellement chaque cas et garantir le respect des droits humains de ces personnes constitue une violation flagrante des principes fondamentaux de justice et d’équité. J'ai vécu avec le frère Juan Manuel Febles tôt le matin du 15 mars de cette année où nous avons libéré deux enfants, deux femmes enceintes et une femme âgée après avoir suivi le camion jusqu'à Higüey. Un enfant n'a pas pu être ramené et a été emmené dans la capitale et libéré le lendemain par le HCR. Il est à noter que cet enfant, orphelin de sa mère, a quitté le domicile parental par crainte de subir à nouveau cette terrible atteinte à sa dignité et ne peut pas dormir la nuit. Nous partageons les images et les témoignages qui montrent des traitements inhumains et dégradants envers ces personnes qui, indépendamment de leur origine ou de leur statut d'immigration, en tant que personnes, ont droit à un traitement humain et digne. Vous pouvez visionner les témoignages enregistrés par l'équipe de Radio Seybo sur <https://www.youtube.com/watch?v=WtAMewKbzLs>

Dans l'Écriture Sainte, l'hospitalité est considérée comme sacrée et dans la parabole du Jugement dernier, le Christ lui-même s'identifie au migrant : « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25, 35). Tant les enseignements de saint Jean-Paul II que ceux du pape François ont établi la question de la migration comme une préoccupation incontournable de la mission de l’Église. Dans son cas, ce ne sont pas seulement ses paroles, mais aussi ses gestes qui ont fait prendre conscience aux chrétiens de la gravité du problème. En ces temps turbulents et difficiles, nous ne pouvons pas permettre que nos institutions dominicaines soient utilisées pour commettre des abus ; C’est exactement ce que nous voulons éviter : que la violence, les pillages et les désordres affectent nos familles.

Dans plusieurs déclarations, la Famille dominicaine a exigé que les autorités dominicaines mettent fin à ces pratiques qui violent les droits de l'homme, en garantissant des processus administratifs transparents et équitables pour tous. La cessation de ces pratiques, qui visent souvent l'extorsion et le vol, a été demandée, et la communauté internationale a été invitée à prendre des mesures concrètes pour protéger les droits de ces personnes, les plus faibles de la société dominicaine. Il convient de noter que, depuis quelque temps, la résidence des Dominicains d'origine haïtienne n'a pas été renouvelée, qui restent dans un vide juridique après avoir été bénéficiaires de la loi 169-14 promulguée dans le but de régler les effets de l'Arrêt. 168-13 qui a retiré rétroactivement le droit à la nationalité à plus de quatre générations de Dominicains d'origine haïtienne en fonction de l'origine de leurs parents.

Migrer est un droit qui doit être respecté ; qui est authentique lorsqu'il est exercé de manière ordonnée et digne et non lorsque la personne est contrainte de migrer, de manière non planifiée et dangereuse, qui viole ses droits humains, avant, pendant et après le transit migratoire. Pour de nombreuses personnes, le rêve d’avoir une vie meilleure pour eux-mêmes et leurs familles s’avère être un cauchemar dans lequel ils subissent des violations de leurs droits, affrontent la faim, la maladie, la violence et perdent même la vie. Pour cette raison, il est important d’avoir une vision évangélique et une perspective des Droits de l’Homme à l’égard de la migration car, bien qu’avec des différences, il s’agit déjà d’un phénomène croissant dans toute notre région.

À tout cela s’ajoute la construction d’un mur à la frontière par le gouvernement dominicain depuis 3 ans. Cela n'a vraiment aucun sens, en plus de favoriser la séparation entre des groupes humains très proches, cela revient en arrière dans une histoire qui a fait tant de pas vers le rapprochement et le renforcement de la fraternité. Les deux pays ont besoin l’un de l’autre parce qu’ils font partie de la même histoire de lutte pour la dignité au cours de laquelle de nombreux droits ont été conquis et constituent un modèle pour d’autres parties du monde. La construction de ce mur est une manière supplémentaire de renforcer la sentence n° 168/13 de la Cour constitutionnelle de la République dominicaine, qui décide que les fils et filles d'étrangers qui ne résident pas légalement dans le pays n'ont pas la nationalité dominicaine. Face à cet arrêt, comment sont-ils privés d’un droit fondamental, celui de leur nationalité ?… La Constitution stipule que « toute personne née sur le territoire dominicain est dominicaine ». D'autre part, cette décision contredit les accords et conventions internationaux sur les droits de l'homme, ratifiés par le Congrès dominicain. Pourquoi ne pas investir ces millions dans des projets qui profitent aux relations entre les deux pays afin que les Haïtiens et les Dominicains ne voient pas la nécessité d'émigrer de leur pays vers un autre à la recherche d'un avenir meilleur ou simplement pour éviter de mourir de faim dans votre propre pays ?

Les lectures que nous propose la liturgie nous aident à méditer sur ce mystère douloureux que vivent nos frères. Le prophète Michée (5, 1-4a) nous encourage à faire confiance à celui qui guérit nos fractures de fraternité : « Le Seigneur deviendra grand jusqu'aux extrémités de la terre. Lui-même sera la paix. Dans le Psaume 79, l'homme remercie Dieu pour sa tendresse protectrice, demande que sa lumière sorte des ténèbres et s'engage à annoncer sa grâce. La lettre aux Hébreux (10, 5-10) est une confession de foi : « voici, je viens faire ta volonté, ô Dieu ». L’évangile de Luc (1, 39-45) raconte la rencontre de Marie et d’Élisabeth qui « furent remplies du Saint-Esprit » et proclamèrent : « bienheureuse celle qui a cru, car ce que le Seigneur lui a dit s’accomplira ».

Dans la Famille Dominicaine, nous nous sentons invités à lancer un appel à la conscience en tant que citoyens de la même Humanité et en tant que chrétiens qui croient au même Dieu. Prions Dieu le Père-Mère pour Haïti et la République Dominicaine, afin qu'en tant que peuple nous puissions avancer, renforcer nos institutions, unir nos forces dans la recherche de solutions, et qu'il nous donne la sagesse pour prendre les meilleures décisions. et un cœur généreux pour se soutenir mutuellement en tant que frères et sœurs. Que Notre Père Saint Dominique et la Vierge d'Altagracia intercèdent pour ces familles et pour une société où nous parvenons à la paix et à l'harmonie en nous découvrant frères et enfants du même Dieu.

*Frère Miguel Ángel Gullón Pérez O.P.*

Communauté dominicaine d'El Seybo, République Dominicaine

1. CASAS, Bartolomé de las, Histoire des Indes, lib. III, chap. 4 (Œuvres choisies de Fray Bartolomé de las Casas), t. 2, (Madrid 1961) 176. [↑](#footnote-ref-1)